

Contrôle des connaissances

L'assiduité à la formation est requise pour être autorisé à se présenter aux examens.

Les contrôles des connaissances sont organisés en mai/juin, ils comprennent :

Pour le module I, une épreuve écrite de 2 heures, avec documents, portant sur l'ensemble du programme du module.

Pour le module II, une épreuve écrite (dossier), organisée par l'institut de formation des cadres de santé de St Etienne.

Pour le module III (qualité et gestion des risques), une épreuve écrite de 2 heures, avec possibilité de documents, portant sur l'ensemble du programme du module.

Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à la moyenne dans chaque module sont autorisés à présenter leur travail de recherche.

Pour le module IV, les candidats doivent rédiger un mémoire comprenant entre 30 et 40 pages dactylographiées et soutiennent celui-ci devant un jury (cf. les recommandations ci-après).

La moyenne des deux notes (mémoire écrit et soutenance orale) permet de valider le DU.

Une seule session de rattrapage pour l'examen est offerte aux candidats.